

Arrêté du 30 avril 2021
portant attribution de la médaille de la sécurité intérieure
NOR : INTK2113479A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles D. 141-2 à D. 141-10,

Arrête :

Article 1^{er}

La médaille de la sécurité intérieure, échelon argent, est décernée à M. Renaud GUERNON, brigadier de police, à titre exceptionnel.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* de la République française et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 avril 2021.

Gérald DARMANIN